

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Extra

EU3254

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 16-nov.-2017

Date de révision :
09-août-2024

Numéro de révision: 2.3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Extra
UFI: UTP0-P0UU-G00N-U2V5
Contient Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents de nettoyage, alcalins
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant
DeLaval Operations SP. z.o.o
ul. Robotnicza 72
53-608 Wrocław
Poland
Tel: +48 71 782 70 00
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur
France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1. (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P501 - Eliminer le contenu/le récipient partiel vide et vide comme déchet spécial.

Contient

Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	231-668-3	2 - 5	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) B Eye dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) B Aquatic Chronic 1 (H410) EUH031	EUH031: C $\geq 5\%$	10	-	01-2119488154-34
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	2 - 5	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 0.5% \leq C<2% Skin Corr. 1A :	-	-	01-2119457892-27

				C>=5% Skin Corr. 1B : 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 : 0.5%<=C<2%			
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	215-181-3	1 - 2	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A : C>=5% Skin Corr. 1B : 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 : 0.5%<=C<2%	-	-	01-2119487136-33

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Hypochlorite de sodium 7681-52-9	8910 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	10.5 mg/L (1h) vapor
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	214 mg/kg (Rat)	-	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Vapour (Vapeurs)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utilisation: Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

Classe de stockage (Allemagne)

8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		TWA: 2 mg/m ³	2 mg/m ³ (15 min) (M)	TWA: 2.0 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA 2mg/m ³	TWA: 2.0 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	HTP: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	ÁK-érték: 2 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		AER (8 stunden): 2mg/m ³)	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		AER: 0.5 mg/m ³ (8st.) AER: Aroda ekspozīcijasrobežvērtī bas	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		Ceiling: 2 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³ NDSP - nie określono Metoda oznaczenia:PN-Z-0443 5:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	NGV: 1 mg/m ³ KGV: 2 mg/m ³	KZGW: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m ³ STV 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau

(EN 166).
Vêtements à manches longues. Vêtements imperméables.
Tablier de protection chimique. Bottes. (EN 14605).

Protection des mains

Gants de protection
Caoutchouc nitrile Néoprène caoutchouc butyle PVC Viton (R)
Gants en caoutchouc
(EN 374)

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type B.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect

Liquide
Transparent, Jaune clair

Odeur	Légèrement chlorée
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Point/intervalle de fusion****Point/intervalle d'ébullition****Limite supérieure d'inflammabilité:****Limite supérieure d'explosivité****Limite inférieure d'inflammabilité****Limite inférieure d'explosivité****Point d'éclair****Température d'auto-inflammabilité****Température de décomposition****pH****Viscosité cinématique****Hydrosolubilité****Solubilité dans d'autres solvants****Coefficient de partage : n-octanol/eau****Pression de vapeur****Densité relative****Densité de vapeur****Caractéristiques des particules**Valeurs

Aucune donnée disponible

> 60 °C

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

12 (1 %)

Aucune donnée disponible

Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible

Sans objet

9.2. Autres informations**Viscosité**

Aucune donnée disponible

Densité de liquide

1,069 - 1,189 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Corrosif pour les métaux

Corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hypochlorite de sodium	8910 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 10,5 mg/L (1h) vapor
Hydroxyde de sodium	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-
Hydroxyde de potassium	214 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Rat (rat) Rabbit (lapin) Vapour (Vapeurs)

Corrosion/irritation cutanée	Corrosif. Provoque de graves brûlures. (OECD 404).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Effets d'écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hypochlorite de sodium	ErC50 = 0.0365 mg availablechlorine /L (ic) EbC50 = 0.0183 mg availablechlorine /L (ic) Pseudokirchneriella subcapitata (72H)	LC50(96 hours) = 0.032 mg TRO/L (mm) (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 77.1 mg availablechlorine /L (nc) Activated sludge (3H)	EC50(48 hours) = 0.035 active Cl/L (nc) Ceriodaphnia dubia (48H) 0.033 - 0.044: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.1: 96 h Daphnia magna mg/L EC50
Hydroxyde de sodium		LC 50 (96 h) 45.4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		EC50 (48 hour): 40.4 mg/l (Ceriodaphnia dubia) >100 mg/l (daphnia) (OECD 202)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
--------------	------------------------

Hydroxyde de potassium	0.65 0.83
------------------------	--------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Les résidus contenant le produit doivent être évacués dans le tas de fumier.
Emballages contaminés	L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales. Les contenants/emballages vides doivent uniquement être envoyés pour recyclage. Ne réutiliser les contenants sous aucun prétexte.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	1903
14.2 Nom d'expédition	1903 - Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a (Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	1903
14.2 Nom d'expédition	1903 - Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a (Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	C

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	1903
14.2 Nom d'expédition	1903 - Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a (Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Reg. 528/2012 (biocidal products)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: Aucune information disponible, États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Metal corr. : corrosive to metals

Acute tox : Acute toxicity

Skin Irrit. : Skin irritation

Skin corr. : Skin corrosion

Eye Irrit. : Eye irritation

Eye Dam. : Eye Damage

Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 16-nov.-2017
Date de révision : 09-août-2024
Numéro de révision: 2.3
Remarque sur la révision:
Motif de la révision Update Section: 16

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité